



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 juillet 2024

Était présent : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Frédéric BON, Frédéric GUITON, Jean-Pierre JAUNET, Rémy PLISSONIER, Denis QUEILLE, Cyril CAVILLON

Était absent excusé : Philippe BILLET, Jean-Paul BOISSARD

Était absent : Nathalie RICHON

Début de séance : 20 h 00.

Approbation des deux derniers comptes rendus :

Le compte rendu de la réunion du 04 mars 2024 : Mme le Maire souhaite s'exprimer sur un point qui a été voté lors de ce conseil et souhaite s'y opposer afin de se désolidariser de ce projet à savoir l'accueil des TPS à l'école de Devrouze.

1. La CCB71 a souhaité développer des micro-crèches destinées aux 0-3 ans. Elles sont animées par des professionnels de la petite enfance. Ces crèches ont été financées avec des deniers publics et des places sont encore disponibles. En accueillant les enfants de 2 ans, l'école se substitue à ce mode de garde en rentre en concurrence avec d'autres services publics destinés tout particulièrement à ces publics.
2. L'effectif 2024-2025 pour en TPS, PS, MS et GS est de 24 enfants (dont 5 TPS). Les institutions se battent depuis des années pour limiter le nombre d'élèves dans les classes comprenant des GS à 24. Pourquoi surcharger une classe ? Quid de la qualité d'accueil des enfants ?

Le compte rendu est voté à la majorité avec un vote contre et une abstention.

Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2024 : **ERRATUM**, à la suite d'une remarque de Mr JAUNET Jean-Pierre, il manque une information concernant les votes des taux des taxes foncières. En effet il n'a pas été mentionné dans ce compte rendu que lui-même et Mr CAVILLON avaient proposé de baisser la taxe foncière, proposition qui n'a pas été retenue.

Le compte rendu du 09 avril est voté à l'unanimité.

Cantine à 1€ :

Depuis 2021, la société RPC a augmenté de plus de 50 cts d'euros le prix de chaque repas servi à la cantine. De plus, un employé supplémentaire est venu renforcer l'équipe de restauration. Une augmentation des coûts des repas doit être envisagée. Hors, il est délicat d'impacter ces hausses sur des familles déjà très impactées par la perte de pouvoir d'achat. Aussi, Mme le Maire propose de mettre en place la cantine à 1€ qui permet de percevoir un abondement de l'état sur la part versée par les parents aux revenus faibles. La commune est éligible à l'aide de l'Etat sous trois conditions :

Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1€, pour les familles dont le QF est de 1 000 € au maximum, et un supérieur à 1€.

Une délibération du conseil municipal ou communautaire fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

Le conseil après avoir pris connaissance des informations et débattu décide à l'unanimité de fixer les tarifs de cantine comme suit :

<u>Quotient familial :</u>	<u>Tarif appliqué :</u>
0 – 699	1 €
700 – 1199	4.9 €
1200 et plus	5.4 €

Les tranches et tarifs seront réactualisés chaque année au mois de juin. Il n'y a plus de tarif repas occasionnels.

Le conseil souhaite également revenir sur les modalités d'accueil des élèves de très petite section au service de restauration scolaire. Compte tenu de l'effectif déjà important à la cantine, il souhaite ne donner accès à la cantine qu'aux élèves de TPS dont les deux parents travaillent. Adopté à l'unanimité.

Désherbage cimetièrè :

Mr le deuxième adjoint laisse la parole au cantonnier venu exposer deux problèmes.

- 1) **Désherbage du cimetièrè** – celui-ci pose régulièrement problème quant à l'efficacité d'éliminer les adventices. Afin d'obtenir des résultats sur le long terme, fiables et moins coûteux, le cantonnier a exposé différentes méthodes.

Méthodes	Avantages	Inconvénients	Coût estimatif
Manuelle	Faible coût	Pénibilité (beaucoup de main d'œuvre : 1 à 2 jours tous les 15 jours) Repiquage	Main d'œuvre sur 10 ans : 28 000€
Biocontrôle	Peu de pénibilité	Pas efficaces sur les prèles très présentes dans le cimetièrè. Coût des produits très chers. Nombreux passages (1/2 journée tous les 15 jours à semaines).	Produits : 5 bidons de 10L dosage 8% par an au prix unitaire de 257€50 HT – soit environ 1500€ par an et 700€ de MO Coût sur 10 ans : 22000€
Thermique	Peu de pénibilité Efficace sur toutes les adventices Action rapide	Passage fréquents (1/2 journée toutes les 3 semaines) investissement assez onéreux pour un appareil efficace et ergonomique. Utilisation de gaz	Investissement entre 2100 et 3000€ pour l'appareil et gaz maxi 60€ par an. MO environ 700€ par an. Coût sur 10 ans : 10600€

Prestataire	Budget anticipé	Très coûteux	Sur la base de la commune de Bosjean : 1725€ TTC (4590€ ramené à notre superficie) pour 6 passages par an. Coût sur 10 ans : 17250€
Enherbement partiel	Faible coût d'investissement et d'entretien	Esthétique peu appréciée. Achat d'un coupe-bordure et passage tous les 15 jours. Projection sur les tombes	Presque inexistant en investissement (130€/5ans ?) Environ 700€ de MO par an Coût pour 10 ans : 7500€
Enherbement total	Faible entretien Esthétiquement agréable	Investissement important. 4/5 tontes par an – projection sur les tombes. Achat d'un coupe bordure. Jaunis l'été ? Période de pluie ?	20 à 30 000€ sur la base du cimetière Clux Villeneuve. Env 350€ / an de MO Coût pour 10 ans : 23000 à 33000€

Un devis d'un montant de 2850€ HT de l'entreprise JARDIVAL a été présenté au conseil pour l'achat d'un désherbeur thermique, méthode qui serait finalement la plus appropriée pour la commune.

Le conseil après avoir délibéré accepte le devis pour l'achat du désherbeur thermique et souhaite proposer à la commune de Diconne de mutualiser cet achat via une convention.

Epareuse :

Achetée en 2009, l'épareuse de la commune commence à montrer des signes de faiblesses. Certaines réparations sont nécessaires pour un montant d'environ 1000€ afin d'assurer la saison prochaine.

Les questions posées au conseil sont « doit on prévoir un investissement pour son remplacement ? Ou continue-t-on de la réparer jusqu'au bout ?

Des devis ont été présentés au conseil, ainsi que les différents points techniques de chacun des équipements :

GAUTHIER SA : 36 717.20€ TTC

MAG : 33 200 € TTC avec une reprise de l'ancienne pour 4000€

MAG : 36 200 € avec reprise de l'ancienne pour 4000€

NOREMAT : 38 400€ avec une reprise de 2000€

NOREMAT : 40 800€ avec une reprise de 2000€

Le conseil après avoir pris connaissance des différents devis et caractéristiques de chacune des machines propose dans un premier temps de contacter la commune de Diconne afin de leur soumettre une demande de mutualisation dans les années à venir. Cela pourrait amortir cet investissement onéreux plus rapidement et de permettre une utilisation optimale. Si Diconne refuse, le conseil préconise alors de garder l'épareuse actuelle jusqu'à son dernier souffle et de réparer si nécessaire.

Tableau interactif :

Lors du dernier conseil d'école il a été mentionné que l'image projetée du TBI de l'école primaire était floue. Un technicien de la société BRESSE INFORMATIQUE s'est déplacé mais n'a pas trouvé l'origine du problème. Il préconise l'achat d'un nouveau projecteur. Mme le Maire a demandé un devis, son montant s'élève à 3399€ TTC.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le devis.

Questions diverses :

Rapport Cerema : Il a été présenté au conseil le rapport de CEREMA (programme national lancé par l'Etat, gratuit et qui a permis de recenser et d'expertiser l'état des ponts dans les communes candidates et éligibles). Ce rapport se présente sous forme de « carnets de santé » pour chacun des ponts.

La commune a trois ponts recensés, voici les conclusions :

Pont de Voite sur le Briant : Ouvrage dans un état structurel moyen présentant des éclats de béton en intrados et du dis-jointoiement sur ses appuis.

Pont du Champ de Lux : Ouvrage dans un état structurel satisfaisant mais présentant un défaut d'étanchéité.

Pont de Bouchat sur déversoir de l'étang : Ouvrage dans un état structurel satisfaisant mais présentant un défaut d'étanchéité. Ouvrage ayant fait l'objet d'un renforcement.

Recommandations pour chacun des ouvrages : Ouvrage présentant au moins un défaut qui peut altérer sa structure :

- Poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles
- Adapter et poursuivre l'entretien courant
- Prévoir de réaliser des travaux d'entretien préventifs à une échéance de 5 à 10 ans.

Séance levée à 22h20

Le Maire

